



# **LA CONCORDIA CORPS DE MUSIQUE OFFICIEL DE LA VILLE DE FRIBOURG**



**BIENVENUE  
AUX NOUVELLES MUSICIENNES ET  
AUX NOUVEAUX MUSICIENS !**



Bien cher-ère,

Vous avez décidé d'intégrer les rangs de la Concordia et nous en sommes particulièrement heureux. Puissiez-vous y trouver les satisfactions que vous attendez de ce magnifique Corps de musique !

Nous vous souhaitons la plus cordiale des bienvenues au sein de cette grande famille concordienne.

Olivier Schaller, Président

PS. Pour les moins jeunes, ce document servira simplement de rappel et il ne sera pas inutile de le parcourir !

## La Concordia

Ce cahier devrait vous aider à mieux connaître notre Corps de musique, son organisation et les différents points qui font la vie de notre corps de musique.

Vous pouvez en tout temps vous tenir informés par notre site internet auquel ce document fait référence. :

[www.laconcordia.ch](http://www.laconcordia.ch)

# CAHIER DU MUSICIEN

## Note préliminaire :

Pour des raisons de simplification, seule la forme masculine est appliquée pour les deux sexes dans le présent texte.

## 1. SAISON MUSICALE

- 1.1. Échéances de la saison
- 1.2. Planification des répétitions / programme
- 1.3. Travail en répétitions
- 1.4. Partitions

## 2. VIE ASSOCIATIVE

- 2.1. Accueil des nouveaux membres
- 2.2. Uniforme
- 2.3. Instrument
- 2.4. Excuse / Absence / Congé
- 2.5. Aide à la percussion
- 2.6. Local de répétition
- 2.7. Encouragement à la formation
- 2.8. Démission

## 3. ORGANISATION DE LA SOCIETE

- 3.1. Membres actifs
- 3.2. Contacts
- 3.3. Sous-groupes

# 1. SAISON MUSICALE

## 1.1. Échéances de la saison (cf. programme annuel)

Se trouve sur le site intranet

## 1.2 Planification des répétitions / programme

Se trouve sur le site intranet

Programme remis par le Directeur

## 1.3 Travail en répétition cf. programme annuel

Les répétitions sont organisées en fonction des objectifs fixés par le Directeur et la Commission de musique. Elles ont lieu en principe le mardi et le vendredi. Des répétitions peuvent être organisées sur le dimanche matin (plus rarement le lundi soir ou samedi après-midi).

Un plan de répétitions est établi pour chaque échéance. Il comprend les répétitions générales et partielles (possibilité d'indiquer vos absences éventuelles à l'avance). Les répétitions partielles n'ont lieu qu'à la condition expresse que chaque musicien ait réservé la date et l'heure dans son agenda. Les plans de travail sont élaborés de façon à ce que les musiciens soient prêts à temps, d'où l'importance de participer à toutes les répétitions. Le plaisir des collègues de registre, de la société, du Chef et du public dépend de la présence de chacun aux répétitions mais également du travail personnel.

Concernant les musiciens sollicités comme aide dans d'autres sociétés, il est clair que les répétitions et concerts de la Concordia restent **prioritaires**. La présence reste importante pour **toutes les prestations**.

## 1.4 Partitions

Les partitions sont distribuées au début de chaque saison musicale. Elles doivent être conservées avec soin. Le programme de chaque concert est en principe indiqué au bas du plan de travail.

Les partitions de marche, enterrement et aubade, sont conservées dans un carnet noir de petit format. Ces carnets sont propriété de la Concordia et ils sont stockés dans une caisse. Lors d'une aubade ou d'une prestation avec marches, un responsable prend tous les carnets, les distribue aux musiciens, puis les récupère à la fin de la prestation avec l'aide d'un musicien du registre. Pour la Fête-Dieu, les partitions sont planifiées par un musicien quelques jours auparavant et chacun les

garde jusqu'au jour de la prestation.

## **2. VIE ASSOCIATIVE**

### **2.1 Accueil d'un nouveau membre**

Tout musicien intégrant les rangs de la Concordia passe un examen musical avec le Directeur. Des exceptions sont possibles s'il s'agit d'un instrumentiste confirmé.

Le jour de la première répétition, le Président et le Directeur présentent le nouveau membre à la Société et lui souhaitent la bienvenue. Chaque nouveau membre reçoit un formulaire d'identité à remplir et à remettre au responsable de l'Etat des Membres.

### **2.2. Uniformes**

L'uniforme de parade/historique est propriété de la société. Au vu de sa valeur, il est indispensable de veiller à ce qu'il ne subisse aucun dommage durant son transport, son utilisation, son entreposage, etc. Il doit être en état impeccable, également lors de sa restitution. Pour toute question, le membre s'adresse au chef de registre ou au responsable des uniformes.

L'uniforme de gala (y.c. le nœud papillon blanc) est propriété de la Concordia (sauf la chemise). Lors de son admission, chaque nouveau membre prendra contact avec le responsable des uniformes afin de régler les détails d'acquisition.

Lors de la démission du membre, les uniformes doivent être remis au responsable des uniformes après avoir été nettoyés professionnellement. Tout dégât est à la charge du membre.

### **2.3. Instrument**

Les instruments privés ne sont pas assurés par la société, à part dans le local de répétition et dans le véhicule de transport (lors des concerts). Les frais d'entretien des instruments privés, de réparation, sont, en principe, à la charge du propriétaire. La société peut, dans des cas de situation financière exceptionnelle, participer à ces frais.

Les instruments qui sont propriété de la société doivent être entretenus et soignés de manière impeccable. Chaque musicien en possession d'un instrument en prêt effectue les réparations et révisions nécessaires à ses frais.

Un formulaire de prêt d'instrument doit être rempli et remis au responsable des instruments.

En cas de démission, l'instrument doit être rendu propre et révisé.

## 2.4. Excuses / Congés / Absences

Pour la bonne marche de la société, les absences doivent être limitées au strict minimum. Si un musicien, pour raisons professionnelles ou autres, ne peut participer à une répétition, il doit l'annoncer au Directeur aussi vite que possible pour pouvoir être mis sur le plan des répétitions, mais au minimum une semaine avant.

Si nécessaire, une demande congé doit être adressée à l'intention du Comité. Le congé est régi par l'article 42 des statuts :

*« Un membre peut demander d'être mis en congé pour une période de 1 an au maximum. Le Comité statue.*

*Pendant qu'il est en congé, le membre perd tous ses droits de sociétaire, à l'exception de sa voix délibérative aux assemblées générales. Il est dispensé des répétitions et prestations.*

*La demande de congé doit être motivée pour des raisons sérieuses, telle que maladie, absence, obligations professionnelles ou familiales, etc. »*

## 2.5. Aide à la percussion

Lors de ses déplacements, la Concordia transporte tous les instruments de percussion. Afin d'épauler le registre des percussionnistes, un tournus a été établi au sein des registres de notre harmonie. Le registre désigné reçoit tous les détails quant à son engagement ponctuel (horaire en particulier) par l'intermédiaire de la convocation. Les percussionnistes sont chargés de préparer le matériel pour le chargement. De plus, selon un tournus, un membre de la percussion est présent avec le registre concerné afin d'assurer un montage et démontage correct des instruments. Avant chaque concert, le registre désigné met en place la percussion, les chaises et les pupitres selon les indications des chefs de registres et du Directeur. A la fin de chaque concert, chaque musicien range son pupitre dans les caisses prévues à cet effet. Le percussionniste est aussi responsable pour le chargement ainsi que pour le retour de tout le matériel au local de répétition.

## 2.6. Local de répétitions

La société dispose de deux locaux sous la salle de gymnastique du CO au Belluard à Fribourg. Les locaux sont fermés en dehors des heures de répétitions de la Concordia et des cadets de la Concordia. Une clé peut être obtenue auprès du responsable des clés si le musicien ne peut travailler son instrument à domicile. Une demande doit être effectuée auprès du Président de la Commission de musique. Un dépôt financier est demandé pour chaque clé.

Les musiciens veillent à maintenir ces locaux dans le meilleur état de propreté et dans le meilleur ordre possibles.

## 2.7. Encouragement à la formation

Le 16 décembre 2015, le comité de la Concordia a décidé d'encourager les jeunes à continuer à se former musicalement en accordant à tous-toutes les musicien-nes de la Concordia de moins de 25 ans qui n'ont pas d'aide financière d'une autre société/école un montant de CHF 500.- par saison musicale réparti en nombre de projets que comprend une saison (en principe 3) et au prorata du nombre de répétitions que demande le projet.

Pour chaque projet, le jeune touchera :

- la totalité du montant en jeu s'il participe à plus de 80% des répétitions/manifestations qui tombent durant la période du projet considéré,
- les 2/3 s'il est entre 70% et 80%
- le 1/3 s'il est entre 60% et 69%.
- rien s'il a moins de 60%.

En cas de démission, ces montants ne seront pas acquis.

La subvention sera distribuée lors de l'assemblée générale qui clôture la saison musicale concernée.

A noter que ce système :

- est ouvert à tous les musicien-nes de la Concordia qui en fait la demande écrite/par mail au comité (adressé à Charles Navarro) ;
- fera l'objet d'un réexamen dans 3 ans afin de voir s'il atteint ses objectifs et est financièrement supportable ;
- se base sur la statistique de la liste officielle des présences qui fait foi pour les primes d'assiduité ;
- est indépendant des 4 ans fixés par le règlement de l'école de musique qui s'applique dans tous les cas aux jeunes issus de notre Ecole de musique.

## 2.8. Démission

La démission est régie par l'article 41 des statuts :

*«Le membre actif qui veut présenter sa démission doit en informer le Comité par écrit 15 jours au moins avant l'Assemblée générale ordinaire. Le Comité en informe l'Assemblée. »*

Lorsque cette démission est acceptée, le démissionnaire a l'obligation de rendre son uniforme de gala et historique nettoyés, son bicorne, son nœud papillon blanc, et le cas échéant son instrument révisé, les partitions (si ce sont des originales et non des copies) et autres documents appartenant à la société. Cette reddition doit s'effectuer dans les 30 jours à compter de l'assemblée générale qui a statué sur ladite démission.

### 3. ORGANISATION DE LA SOCIETE

#### 3.1. Membres actifs

La liste des membres actifs se trouve sur le site intranet avec adresses, no de tél et adresses mail.

#### 3.2. Le Comité (avec fonctions)

La liste se trouve sur le site intranet

#### 3.3. Sous-groupes institués :

##### 3.3.1. La Commission de musique

Elle est présidée par un Membre actif de la Société. Composée du Directeur, des assistants de direction et des chefs de registre, elle se réunit 3 à 4 fois par année afin de planifier le programme de la saison musicale et établir les lignes de travail des registres et des musiciens. Elle planifie également la location ou l'achat d'instruments nécessaires aux différentes prestations ainsi que l'engagement de musiciens spécifiques (harpiste, pianiste, contrebassiste ou autres).

##### 3.3.2. L'Ecole de Musique et le Corps de Cadets

La Concordia, c'est aussi prévoir l'avenir. L'Ecole de Musique et le Corps de musique officiel de la Ville de Fribourg possède une relève sûre. Le Corps de Cadets est régi par une organisation propre avec statuts, comité et caisse (cf <http://www.cadets-laconcordia.ch/>).

##### 3.3.3. L'Amicale concordienne



L'Amicale concordienne se compose de membres proches de la Concordia, ayant joué plusieurs années dans ses rangs ou y jouant encore et souhaitant perpétuer l'ambiance de notre Corps de musique comme apporter leur soutien à la société. L'Amicale est régie par ses propres statuts et un Comité. Ses finances sont alimentées, entre autre, par une cotisation annuelle.

##### 3.3.4 Le Diapason



Pour adresses:  
Sandrine Hermann, Rte Fin de la Croix 12, 1762 Givisiez

Le club de soutien « Le Diapason » a été fondé en 2006. Il est composé de membres, pour la plupart extérieurs à la société, qui souhaitent aider financièrement notre Harmonie. Les cotisations perçues, (CHF 200.- pour les personnes physiques et CHF 350.- pour les personnes morales) permettent de soutenir ponctuellement certaines prestations de notre corps de musique.

# ORGANIGRAMME DE LA CONCORDIA

<b>Adresse de la Société</b>	La Concordia Case postale 372 1701 Fribourg	<a href="http://www.laconcordia.ch">www.laconcordia.ch</a> CCP 17-421-6
<b>Président</b>	Olivier Schaller Rte des Grives 11 1763 Granges-paccot	079 703 80 07 058 462 21 23 <a href="mailto:olivierschaller@hotmail.com">olivierschaller@hotmail.com</a>
<b>Vice-Président</b>	Didier Carrard Imp. du Long-Champ 2 1762 Givisiez	079 753 52 63 <a href="mailto:didier@carrard.net">didier@carrard.net</a>
<b>Directeur</b>	Jean-Claude Kolly Rte du Serté 9 1724 Montévraz	026 413 32 55 fax 026 413 02 55 <a href="mailto:jean-claude.kolly@bluewin.ch">jean-claude.kolly@bluewin.ch</a>
<b>Secrétaire général</b>	Sébastien Guisolan Route du Marchet 6 1740 Neyruz	026 322 40 40 <a href="mailto:sg@etude-guisolan.ch">sg@etude-guisolan.ch</a>
<b>Secrétaire aux PV</b>	Charles Navarro	079 / 401 45 53 <a href="mailto:charles.navarro@me.com">charles.navarro@me.com</a>
<b>Assistants de direction</b>	Beat Rosenast  Francesco Grassini	076 525 89 37 <a href="mailto:beat.rosenast@gmx.ch">beat.rosenast@gmx.ch</a>  076 309 50 38 <a href="mailto:francesco.grassini@gmail.com">francesco.grassini@gmail.com</a>

## Les Commissions statutaires :

**Commission de musique** Grégory Neuhaus (Président) 079 562 36 68 [gneuhaus@gmail.com](mailto:gneuhaus@gmail.com)

### **Chefs de registre**

- **Trompettes** Bertrand Kilchoer
- **Trombones** Pascal Python
- **Saxophones** Denis Mettraux
- **Cors** Denis Dafflon
- **Clarinettes** Beat Rosenast
- **Flûtes** Jocelyne Vez
- **Clarinettes basses / anches doubles** Alain Dafflon
- **Percussion** Grégory Neuhaus
- **Euphonium-Basses** Patrick Schwaller
- **Liaison avec cadets** Daniel Berset

<b>Commission des festivités</b>	Didier Carrard (Président)
<b>Commission technique</b>	Patrick Schwaller (Président)
<b>Commission des cadets</b>	Daniel Berset (Président)
<b>Commission adm. et jur.</b>	Sébastien Guisolan (Président)
<b>Commission internet</b>	Michel Corpataux (Président)

## **Autres fonctions:**

### **Officier de marche**

<b>Bannerets</b>	Claude Riedo Bogdan Mihalache	078 885 69 62 076 432 62 68
<b>Responsable des finances</b>	Jean-Pierre Beaud	026 481 60 65 / 079 509 86 60 <a href="mailto:jp.beaud@bluewin.ch">jp.beaud@bluewin.ch</a>
<b>Responsable des instruments</b>	Lauriane Macherel Charles Navarro	079 764 33 20 079 / 401 45 53
<b>Responsable des uniformes</b>	Christine Schneuwly	026 477 05 50 / 079 276 28 38
<b>Président des Cadets</b>	Daniel Berset	079 179 06 49 <a href="mailto:Daniel.Berset@jpiller.ch">Daniel.Berset@jpiller.ch</a>
<b>Directeur des Cadets</b>	Beat Rosenast	076 525 89 37 <a href="mailto:beat.rosenast@gmx.ch">beat.rosenast@gmx.ch</a>
<b>Bibliothécaire</b>	Nadia Macherel	026 477 38 11 / 079 360 57 15 <a href="mailto:nadia.macherel@hispeed.ch">nadia.macherel@hispeed.ch</a>
<b>Préposé aux envois</b>	Michel Rolle	026 466 19 46 / 079 230 69 58 <a href="mailto:michelrolle@bluewin.ch">michelrolle@bluewin.ch</a>
<b>Commissaire au matériel</b>	Claude Corpataux	026 466 25 38 / 079 221 81 51 <a href="mailto:claude@corpataux.ch">claude@corpataux.ch</a>
<b>Site internet</b>	Michel Corpataux	026 921 95 25 / 079 417 11 70 <a href="mailto:michel@corpataux.ch">michel@corpataux.ch</a>
<b>Marraine du drapeau</b>	Monique Charrière	026 477 10 07
<b>Parrain du drapeau</b>	Dominique de Buman	026 322 66 02
<b>Président Amicale Concordienne</b>	Gabriel Donzallaz	026 402 10 64 <a href="mailto:gaban.donzallaz@bluewin.ch">gaban.donzallaz@bluewin.ch</a>
<b>Président Diapason</b>	Bertrand Raemy	026 350 55 11 <a href="mailto:Bertrand.raemy@rfsa.ch">Bertrand.raemy@rfsa.ch</a>

## AUTRES TITRES ATTRIBUÉS PAR LA CONCORIA

### Présidents d'honneur (par ordre d'ancienneté)

Schaller Philippe  
Piller Damien  
Fragnière Benoît  
Charrière Roland  
Gachet Thierry  
Raemy François

### Vice-Président(e)s d'honneur

Spicher André  
Rolle Michel  
Schuwey Jean-Luc  
Charrière Monique  
Nicole Münger

Fribourg, 1<sup>er</sup> août 2016